

**PRESTATIONS**
au 01/07/2011**<< GARANTIE ENERGIE >>****(cette garantie ne peut être souscrite qu'avant le 30 ème anniversaire)**

Garantie réservée aux personnes relevant du régime général de la Sécurité Sociale ou du régime agricole (M.S.A.).

Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement aux Régimes Obligatoires d'Assurance Maladie (R.O.A.M.) Français.

Les remboursements Régime Obligatoire d'Assurance Maladie + Mutuelle Verte sont limités aux frais réels.

Cette garantie est conforme aux critères du "Contrat Responsable" (Art L 871-1 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi ne pourront donner lieu à remboursement:

- les franchises et participations forfaitaires,

- la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonné (sans

prescription préalable du médecin traitant).

En outre, elle prend en charge l'ensemble des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (2.946 Euros au 1er janvier 2011)

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS		
	Régime de Base	Complémentaire	Total
HONORAIRES MEDICAUX			
- Consultation, visite, radios	70 %	30 %	100 %
PHARMACIE (1)			
- Vignettes bleues	30 %	70 %	100 %
- Vignettes blanches	65 %	35 %	100 %
- Vignettes orange	15 %	85 %	100 %
ANALYSES	60 %	40 %	100 %
AUXILIAIRES MEDICAUX	60 %	40 %	100 %
OPTIQUE			
- Verres, monture, lentilles acceptées	60 %	40 %	100 %
APPAREILLAGE			
- Orthopédie, prothèse médicale	60 %	40 %	100 %
- Prothèse auditive	60 %	40 %	100 %
DENTAIRE			
- Soins	70 %	30 %	100 %
- Inlay core	70 %	30 %	100 %
- Prothèses acceptées	70 %	30 %	100 %
TRANSPORTS	65 %	35 %	100 %
HOSPIT. MEDICALE, MATERNITE ET PSYCHIATRIE (2)			
- Honoraires et séjour	80% ou 100%	20% ou 0%	100 %
- Forfait journalier hospitalier (3)	-	100 %	100 %
HOSPITALISATION CHIRURGICALE (2)			
- Honoraires et séjour	80% ou 100%	20% ou 0%	100 %
- Forfait journalier hospitalier (durée illimitée)	-	100 %	100 %
PREVENTION			
- Vaccin anti-grippe	-	100 %	100 %
- Détartrage dentaire	70 %	30 %	100 %
- Vaccins voyage à l'étranger (4)	-	100 %	100 %
- Pilule contraceptive nouvelles générations (5)	-	30 Euros (6)	30 Euros (6)
FORFAIT ACTES LOURDS (18 Euros)		100% du Forfait	100% du Forfait
MUTUELLE VERTE ASSISTANCE 24 h / 24 h 7 j / 7 j		OUI	OUI

(1) En cas d'application du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (T.F.R.) par l'Assurance Maladie Obligatoire, le remboursement complémentaire s'effectuera sur la même base (TFR).

(2) Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte.

(3) Forfait journalier hospitalier (selon tarifs en vigueur) illimité en médecine. Limité à 90 jours en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).

(4) Pris en charge si médicalement prescrit.

(5) Pris en charge si médicalement prescrit. Pilule contraceptive renfermant des progestatifs de nouvelles générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone, diénogest et éthinyloestradiol.

(6) Forfait pour une année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année.